

Règlement X Cross éliminator

Préambule :

Le X Cross éliminator est une activité sportive athlétique à mi-chemin entre le cross-country et le trail. Il est le pendant du XC éliminator en VTT, du snowboardcross en snowboard, du ice cross en patin à glace.

Beaucoup de sports natures de glisse possèdent une épreuve avec départ en série sur un parcours attractif court et comportant des difficultés mais pas la course à pied.

C'est pourquoi l'UFOLEP Gironde en association avec le club affiliée de Raid'n Trail développent l'activité X CROSS Eliminator.

I- Définition - Accueil :

Le X Cross éliminator est une épreuve de vitesse mais surtout de stratégie sur un parcours court, nécessitant endurance et réflexion, les coureurs devront terminer dans les deux premiers de chaque série pour se qualifier dans le tour suivant.

Le départ de chaque série se fait par 4 ou 6 coureurs chacun répartis dans un couloir.

A partir des phases finales les départs se feront par 4 (sauf cas particuliers prévus au règlement).

Le X Cross éliminator est autorisé à partir de 16 ans pour les Femmes et les Hommes.

Les licenciés UFOLEP bénéficieront de tarifs préférentiels.

A la fin de chaque manche de X Cross éliminator des points seront attribués aux coureurs et intégreront un challenge dont un vainqueur sera désigné lors de la dernière manche.

Le challenge sera constitué de plusieurs manches sur différents lieux et à différentes dates sur le département de la Gironde. A chaque manche la spécificité du parcours changera (milieu urbain, terre sablonneuse, site historique, milieu rural...)

Pour cette édition tous les coureurs marqueront des points pour intégrer le XCROSS ELIMINATOR CHALLENGE. Pour les saisons suivantes, il faudra posséder la licence UFOLEP.

II- Parcours :

Le parcours sera d'une longueur comprise entre 300m et 400m sur terrain accidenté comprenant du dénivelé et des obstacles naturels.

Les parcours peuvent être en milieu naturel ou en milieu urbain.

Les obstacles artificiels sont tolérés à condition qu'ils permettent le passage de l'ensemble des concurrents en même temps dessus.

Aucun obstacle artificiel ne nécessitera l'utilisation des mains pour grimper dessus.

90% du parcours devra être visible par le public ou 100% du parcours accessible pour les spectateurs.

Le parcours est matérialisé par de la rubalise, banderoles et autres pancartes, permettant de matérialiser le cheminement du parcours.

III- Départ :

Le départ est une ligne composée de 6 couloirs larges de 1m00.

La largeur totale du départ est de 30m maximum, 15m minimum pour se réduire rapidement.

L'ensemble du parcours sera au minimum large de 3m.

1- Séries

A chaque course des séries, 4 à 6 concurrents partent ensemble. A la fin de chaque série les deux premiers sont qualifiés pour le tour suivant.

La ligne de départ comporte 6 couloirs car 2 d'entre eux sont réservés pour accueillir des concurrents qui sont victimes de chutes causées par un autre coureur ou autres éléments extérieurs. Le droit d'élargir à plus de 4 coureurs un départ est réservé au directeur de course après consultations des commissaires de courses.

Le choix du couloir de départ dans chaque poule se fait par tirage au sort avant chaque session. Cette procédure de choix de couloirs est reconduite à chaque manche.

Le départ de chaque course est donné dès le passage de la ligne d'arrivée par le dernier concurrent de la série précédente.

IV- Catégorie :

Le X Cross éliminator est autorisé à partir de 16 ans pour les femmes et les hommes.

Chaque série sera mixte jusqu'en 1/8 ou en ¼ de final en fonction du nombre de féminine.

A partir de 16 féminines au départ des séries, il y aura des ¼ de finales spécifiquement féminins.

V- Tenue vestimentaire :

Pour une raison de sécurité les chaussures à pointes d'athlétisme sont strictement interdites.

V- Sécurité :

Tout contact volontaire destiné à déstabiliser et perturber la course d'un autre coureur est strictement interdit.

Les contacts entraînant involontairement la chute d'un autre concurrent, ne disqualifieront pas le coureur qui chute ni celui qui a causé la chute

Un coureur est disqualifié si :

- il fait obstruction volontaire à un autre coureur (par lui-même ou par un élément extérieur) ; ceci est considéré comme une «faute d'obstruction»,
- il fait action volontaire des membres supérieurs ou inférieurs pour pousser ou tirer un autre compétiteur.

VI- Reconnaissance - Entraînement :

La reconnaissance ne peut avoir lieu que durant la période spécifiée officiellement et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la première série.

Les sessions d'entraînement sont obligatoires.

Il n'y a pas d'ordre de départ spécifique pour les entraînements.

Les entraînements peuvent être faits de 1 à 4 compétiteurs (ceci sera annoncé par le jury de course).

VII- Classement :

Chaque coureur finissant au-delà de la 2^{ème} place en série, n'accède pas directement aux phases finales mais dispute une course de classement dont seul le chrono comptera entre toutes les courses de classement pour déterminer le classement. Les coureurs effectuant les 8 meilleurs chrono des courses de classement seront reversés dans le tableau des phases finales.

VIII- CLASSEMENT AU CHALLENGE:

Chaque coureur participant à une manche du XCROSS Eliminator marquera 2 points de participation.

Seuls les coureurs intégrant la finale marqueront des points supplémentaires liés à leur place.

Ces points seront attribués en fonction du nombre de coureurs en finale.

Pour 4 coureurs en finale, le vainqueur marquera 4 points, le deuxième marquera 3 points, le troisième 2 points et le quatrième 1 point.

Pour 5 coureurs en finale, le vainqueur marquera 5 points, le deuxième marquera 4 points, le troisième 3 points, le quatrième 2 points et le cinquième 1 point.

Pour 6 coureurs en finale, le vainqueur marquera 6 points, le deuxième marquera 5 points, le troisième 4 points, le quatrième 3 points, le cinquième 2 points et le sixième 1 point.

Les points acquis par les coureurs sur les différentes manches s'additionnent. Celui qui obtiendra le plus grand nombre de points remportera le « CHALLENGE XCROSS ELIMINATOR »

IX- Droit à l'image :

En s'engageant sur une manche ou sur toutes les manches du challenge chaque participant autorise expressément les organisateurs du XCROSS Eliminator, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux manches du challenge, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant renonce donc à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images du XCROSS Eliminator.

